

AVIS n°2018-21

Séance plénière du 25 septembre 2018

Dénomination : Arrêtés départementaux de lutte contre l'Erismature à tête rousse

Demandeur : Office national de la chasse et de la faune sauvage

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Présentation par Jean-François Maillard (ONCFS).

Discussion :

L'autorisation pour les opérations de lutte est de la compétence des préfets de département (art. R.411-47 du code de l'environnement). Cela impose de passer par une série d'arrêtés préfectoraux, plutôt que par un arrêté ministériel comme il en existait avant.

Quel est l'état de conservation de l'Erismature à tête blanche et quels sont les impacts de l'Erismature rousse sur cette espèce?

L'Erismature à tête blanche est présente dans le sud de l'Espagne. Des populations sont présentes en France au printemps. C'est d'abord la perte des habitats qui est une menace pour cette espèce. Les impacts de l'Erismature rousse s'y ajoutent.

L'Erismature à tête blanche nichait en Corse jusque dans les années 60. Il y a des projets de réintroduction mais qui ne se feront pas tant qu'il y aura des risques d'hybridation.

Entre d'une part la Bretagne et les Pays de la Loire, et d'autre part la Belgique, il y a peu de populations installées. Il y a peut-être un effet de la sous-prospection. On a aussi des doutes sur les chiffres donnés aux Pays-bas. C'est l'un des objectifs du programme Life de renforcer la prospection, notamment sur les étangs mayennais. L'Erismature rousse se trouve souvent dans les étangs aux caractéristiques favorables aux fuligules milouins.

En Angleterre, où la problématique a été résolue, il y a eu une action très interventionniste de tirs avec en parallèle une collaboration avec le réseau naturaliste pour faire remonter les observations. Outre les actions de tir, il faut également maîtriser les oiseaux en captivité.

Dans quelle mesure la sous-estimation des effectifs pourrait-elle mettre en cause l'efficacité des actions ? Les chiffres hivernaux sont assez bons (comptages sur étangs). La difficulté est qu'on ne retrouve pas tous les oiseaux en période de reproduction : est-ce dû à une sous-détection ou bien sont-ils partis aux Pays-bas ?

La menace sur l'Erismature à tête blanche est bien réelle. Des hybridations ont déjà eu lieu en Espagne. Il existe un plan de conservation international pour l'Erismature à tête blanche, dont la France est partie prenante. L'ONCFS lutte depuis 1996 contre l'Erismature à tête rousse, sur les fonds de l'établissement. Sans le programme Life, l'action ne pourra pas être finalisée.

L'objectif est d'atteindre l'éradication en 2025. Il pourra rester quelques oiseaux de-ci de-là mais isolés.

Il existe des opposants à l'éradication, notamment chez les naturalistes. Cela peut bloquer la remontée des observations. Certains propriétaires d'étangs sont également dérangés dans leur action de chasse.

AVIS :

FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DEFAVORABLE

17 votes favorables, 3 abstentions

Fait le 23 octobre 2018

Signature : Patrick Le Mao

